

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 19 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 04/11/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 04/11/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2024/106 – Espace de loisirs - Lutte contre les cyanobactéries et la vase - demande de subventions

Mme le Maire rappelle qu'à certaines périodes de l'année, et notamment en période estivale, les analyses d'eau font apparaître la présence de cyanobactéries. Un équipement pour brasser l'eau de baignade a été installé ; cet aménagement n'est pas suffisant pour réduire efficacement la prolifération des cyanobactéries.

La Société TASO a présenté une offre pour mener à bien la lutte contre les cyanobactéries et la vase sur le lac des Varennes partie gérée par la Commune et partie gérée par le Camping pour un investissement total de 52 293.68 € H.T., soit 62 752.42 € TTC. La prestation est répartie en quatre devis comme suit :

Commune : 38 546.18 € HT - 46 255.42 € TTC

- Lutte contre les cyanobactéries baignade publique : 19 465 € HT - 23 358 € TTC

- Lutte contre l'envasement et la surcharge nutritive sur le lac à 40 mètres de la rive : 19 081.18€ HT - 22 897.42€ TTC

Camping : 13 947.50 € HT - 16 737.00 € TTC

- Lutte contre les cyanobactéries baignade camping : 7 550.00 € HT- 9 060.00 € TTC

- Lutte contre l'envasement et la surcharge nutritive entre la passerelle et le camping : 6 197.50 € HT - 7 437.00€ TTC

Considérant la nécessité d'assurer l'hygiène et la sécurité des baigneurs,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager une opération de lutte contre les cyanobactéries et la vase sur le lac des Varennes pour un montant estimatif total de 52 293.68 € H.T réparti comme suit :

- Commune : 38 546.18 € HT
- Camping : 13 947.50 € HT

- de solliciter les subventions suivantes pour financer cette opération :
 - Fonds européens au titre du LEADER au taux de 50 %
 - Département de la Sarthe au taux de 30 %

- d'approuver le plan de financement suivant :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dépenses	52 293.68 €	
Lutte contre les cyanobactéries et la vase	52 293.68 €	
Recettes		52 293.68 €
Leader 50 %		26 147.00 €
Département 30 %		15 688.00 €
Fons propres		10 458.68 €

- d'inscrire les crédits au budget de la Commune et du Camping de l'exercice 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/11/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GENDRON Bernard